



Centre de mise en forme

Règlements

Vous venez de prendre un abonnement au centre de mise en forme de la municipalité de Launay. Nous vous invitons à lire les règlements suivants :

- Les heures d'ouverture du Centre de mise en forme sont du lundi au samedi de 7h à 23 h ;
- Les dimanches, le centre de mise en forme est ouvert de 13h à 23h ;
- Lors d'événements religieux spéciaux à l'église, le centre de mise en forme sera fermé pendant 2 heures durant cet événement ;
- Nous vous demandons de porter une tenue et des souliers appropriés ;
- Veuillez mettre vos chaussures extérieures et/ou bottes sur le tapis d'entrée à cet effet ;
- Gardez l'endroit propre en tout temps ;
- Utilisez intelligemment les appareils mis à votre disposition ;
- La présence d'enfants de moins de 16 ans est permise, mais ils doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte responsable ;
- L'abonné a droit d'être accompagné une seule fois d'un invité qui s'entraînera avec lui. Pour ce faire, l'invité doit écrire son nom au registre des présences et mettre 3\$ de contribution dans une boîte prévue à cet effet au centre de mise en forme. Si celui-ci désire le faire plus d'une fois, il devra prendre un abonnement au bureau municipal ;
- Nettoyez les appareils après chaque utilisation avec des lingettes (non fournies par la municipalité) ;
- Partagez les appareils ;
- Fermez les appareils après chaque utilisation ;
- Rangez les poids et/ou accessoires suite à votre entraînement de façon sécuritaire ;
- Ne laissez pas tomber de poids libres ou de disques sur le revêtement du plancher ;
- Seule la consommation de breuvages dans des bouteilles de plastique refermables est permise ;
- Le guide d'utilisation de chaque appareil est disponible au bureau municipal ;



Centre de mise en forme

Règlements (suite)

- Lors de votre abonnement, 2 clés d'accès au centre de mise en forme vous ont été remises. **Un dépôt de 25\$ est exigé** pour celles-ci. Ce montant vous sera remis au retour des clés en bonnes conditions ;
- L'utilisation des clés d'accès au centre de mise en forme par une autre personne que le membre entraînera l'annulation immédiate de l'abonnement de celui-ci ;
- En cas de perte ou de vol des clés, vous serez facturés le montant en vigueur pour le remplacement de celles-ci ;
- Vous devez signer le registre de présences à chaque fois que vous utilisez le centre de mise en forme ;
- Assurez-vous que les portes sont bien verrouillées et que les lumières sont éteintes lorsque vous quittez le centre de mise en forme ;
- L'activité physique est à vos risques. Nous ne sommes pas responsables des accidents, des vols ou des objets perdus ;
- En cas de bris de quoi que ce soit ou si vous constatez une anomalie quelconque dans le centre de mise en forme, veuillez avertir sans délai la municipalité de Launay.

Merci de votre compréhension !!!

La municipalité de Launay